AVIS D'ÉLECTION.

CONFORMÉMENT à un writ d'élection, en date du [illegible] août 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivants, savoir:

Un auditeur des comptes publics.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, du faubourg Tréme, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel composé de la seconde municipalité dans la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi et des paroisses Jefferson, St-Charles, St. Jean-Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche-Intérieure et Terrebonne.

Deux sénateurs pour le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la partie est du fleuve Mississipi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Deux pour le premier district,	paroisse d'Orléans.	
Trois pour le second district,	do.	
Six pour le 3me district,	do.	
Trois pour le 4me district,	do	
Trois pour le 5me district,	do	
Deux pour le 6me district,	do	
Deux pour le 7me district,	do	
Deux pour le 8me district,	do	
Un pour le 9me district,	do	

Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.

Un juge de paix par les votants qualifiés du premier et second district représentatifs.

Un par les votants qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du cinquième et du sixième districts représentatifs.

Un par les votants qualifiés du septième et huitième districts représentatifs.

Et un par les votants qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Félicité et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal: "Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis: "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St Louis et Esplanade: "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans la Troisième Municipalité: "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Et la justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve située sur la rive droite du fleuve Mississipi: "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix située dans le district compris entre les rues Félicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Canal et St-Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre St-Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos Un, Deux et Trois.

Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis [illegible] heures du matin jusqu'à six heures du soir [illegible] sous la direction des inspecteurs [illegible] qui seront désignés par le Conseil [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le [illegible] pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS, Shérif.

MAIRIE DE LA Nlle ORLEANS,
11 octobre 1851.

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Séance de jeudi, 9 octobre 1851.

Résolu, que pour l'élection qui doit être tenue le [illegible] novembre prochain, les polls seront [illegible] aux lieux ci-après désignés, et [illegible] des commissaires et greffiers dont les noms [illegible].

[illegible] le maire soit invité à faire publier la [illegible] des polls et les noms des commissaires [illegible].

Municipalité No 1.

[illegible] Précinct—A la résidence de M. Hayes, rue [illegible] Bourbon et rue Conti. Commissaires—MM E. Solomon, A. Sauvier, Newton Richards. Greffiers—MM J. M. Wagner, Oscar [illegible].

[illegible] Précinct—Au dépôt de la pompe Jefferson, rue Bienville entre Franklin et Basin. Commissaires—MM John Davis, Eugene Paysant, E. Abbott. Greffiers—MM J. W. Fernandez, C Heno.

[illegible] Précinct—Au café Jefferson, rue Chartres, [illegible] rue Jefferson. Commissaires—MM. Benjamin Van Oeren, Jos. J. Ouedan, E A Miquel. Greffiers—MM L. Castera, J. Lafayette Guyol.

[illegible] Précinct—Au café du Théâtre d'Orléans, [illegible] d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Commissaires—MM. E. Forstall, Jno DeBuys, Victor Lasalle. Greffiers—MM. Auguste Dejean, E. Casey.

[illegible] Précinct—Au café de Frank Alaman, [illegible] Commissaires—MM. E. Besson, A. Fortier, Alfred [illegible]. Greffiers—MM. A Roux, E. H. Keyes.

[illegible]

Municipalité No 2.

[illegible] Chez Louis Krammer, au coin des rues [illegible] Annonciation. Commissaires—MM. Pierre Ross, Mathew Martin, W. H. [illegible]. Greffiers—MM. W. W. Porter, J. C. Taylor.

[illegible] Précinct—Au dépôt de la Pompe Washington. [illegible]

[illegible] Précinct—Au dépôt de la Pompe Jackson. [illegible]

[illegible] Précinct—Au dépôt de la Pompe No 2, rue [illegible]. Commissaires—MM. W H Young, [illegible]. Greffiers—MM. W [illegible].

[illegible] Précinct—Au café de A Compagnie de [illegible] Carondelet. Commissaires—MM. R. Sykes, W. Emerson, R. W. [illegible]. Greffiers—MM. John F. Wilson, Chs E. [illegible].

[illegible] Précinct—Chez Arthur O'Donald, au coin [illegible]. Commissaires—MM. [illegible] J. C. Stewart. Greffiers—MM. [illegible] W. Bercher.

Troisième Municipalité.

[illegible] Précinct—A la maison d'Ecole, rue des [illegible]. Commissaires—MM. St Croix Gonsault, J. B. Wirz, [illegible]. Greffiers—MM. G. Lanaux, [illegible].

[illegible] Précinct—Au marché Breton. Commissaires—MM. Jos. A. Baron, L. Daverede, T. G. [illegible]. Greffiers—MM. Chs Kellar, P. Casanova.

[illegible] Précinct—Au café de J. B. Lassalle, [illegible]. Commissaires—MM. A. Garri, J. B. Faradet, W. Due. Greffiers—MM. Jos. Jacobs, J. Myers.

[illegible] Précinct—Au dépôt de la Pompe de [illegible] Marignac. Commissaires—MM. [illegible] Gaspar De Bujs, J. Sperrier. Greffiers—MM. Hernandez, J. Courget.

[illegible] Précinct—Au chemin de fer du Golfe du [illegible]. Commissaires—MM. M. H. Breen, J. [illegible]. Greffiers—MM. Marius Baron, [illegible].

[illegible] Précinct—Chez M. Lavez, au coin des rues [illegible]. Commissaires—MM. P. G. [illegible], G. Gaubert. Greffiers—[illegible].

[illegible] Précinct—Chez Charville au coin des rues [illegible] Levee. Commissaires—MM. J. Char[illegible], A. Baroussé. Greffiers—MM. [illegible].

[illegible] comme substitut la date [illegible] pour la Troisième Municipalité.

[illegible] Précinct—Chez Joseph Noon, au coin des [illegible] Français. Commissaires—[illegible] G. W. Hoyt, Alfred Sanchez. Greffiers—MM. Charles Grandpré, E. Johnson.

[illegible] Au marché Breton—Commissaires—MM. [illegible] Eel Charlot, J. A. Blanc—Greffiers—MM. L. Davignaud, P. A. Roux.

[illegible] Chez J. E. Ebhardt—Commissaires—MM. [illegible], L. Boudro—Greffiers—MM. J. Meyer, J. Jacobs.

[illegible] Au 3d Ward House, au coin des [illegible] Enghien et Victoire—Commissaires: MM. F. Heiner, C. K. Stumpf, capitaine Snow—Greffiers—MM. [illegible] J. Rouch [illegible].

[illegible] Au chemin de fer du Golfe du [illegible]—Commissaires—MM. J. Phillips, J. Pierce, [illegible]. Greffiers—MM. Harrow et Carroll.

[illegible] Précinct—Chez Marven, au coin des rues [illegible] Levee. Commissaires—MM. F. [illegible] P. Bar[illegible], C. N. Cognard—Greffiers—MM. John Weaver, C. R. Fagot.

[illegible] Précinct—Chez A. Chevreville, au coin des [illegible] Levee. Commissaires—MM. Jacques [illegible] Carbonnet, P. Ferez, G. Brugeman—Greffiers—[illegible] Theo Buchemin.

L. SURGI, président.

[illegible] le 11 octobre 1851.

A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme.

L. ST CERAN, commis.

Association de Bienfaisance de Portugais.

AYANT été adopté par cette association que [illegible] novembre, jour de la Toussaint, [illegible] appartenant à la dite association, [illegible] en souvenir des membres [illegible].

[illegible] par le comité l'arrangement, que [illegible] novembre prochain, le tombeau appartenant à l'association sera richement orné [illegible] et qu'il restera ainsi [illegible] pour [illegible] ceux qui seront [illegible].

[illegible] respectueusement les habitants de cette ville, ainsi que les membres de cette association, à visiter le cimetière No. 1, rue du Bassin, en ce jour solennel, et à contribuer chacun selon ses moyens, à soulager ces petites orphelines [illegible] laissées en ce monde sans appui et sans [illegible] dépendant des secours des âmes charitables qui [illegible] aider à leur entretien et à leur éducation.

Nlle Orléans, 20 octobre 1851.

JOZE NUNEZ, président du comité.
ANTONIO VIEIRA Jr, secrétaire. 20oct

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

Havendo sido adoptado por esta sociedade, que no dia de annos (Dia de todos os Santos,) [illegible] de novembro, a sua tumba seria armada toda [illegible] em lembrança dos seus membros falecidos.

A commissão nomeada e encarregada este anno de [illegible] recuperarão. Que sabbado [illegible] de novembro proximo, se armaria de [illegible] a tumba pertencente a esta sociedade, [illegible] assim ficará no seguinte dia (domingo), em lembrança e respeito para com os [illegible] finados, e mais resolverão que [illegible] mesmos dias se faria hua collecção na [illegible] tumba, e portão do cemiterio para favorecer as pobres orphanas do Asylo da rua Campo de Nova Orleans.

A mesma comição, não pode deixar de supplicar aos residentes desta cidade, assim como a todos os membros que compõem esta sociedade, se quererem bem, nestes mesmos dias, passarem a visitarem o Cemiterio Catholico No. 1 (Basin Street) aonde se acha a dita tumba; então que [illegible] de por e depozitarem nas Bandejas a Esmola que puderem para favorecer aquellas pobrezinhas, que neste mundo ficarão sem pai, nem mai, contando somente com a generozidade dos seus bemfeitores, para os seus alimentos, e educação.

Nova Orleans, 20 de outubro de 1851.

JOZE NUNES, prezidente da comição.
ANTONIO VIEIRA Jr, secretario.

Etablissement Hydrothérapeutique du Docteur CHARLES MUNDE,
A Northampton (Mass).

CET établissement est situé dans une contrée charmante, et abondamment pourvue d'une eau excellente, pure et froide. Le docteur est le premier élève de Priessnitz et un des premiers hydriatres de l'Allemagne.—Prix de la pension et du traitement—$10 par semaine. 28 sept—3m 3w

GRAINS POUR OISEAUX—15 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune.

Ventes Judiciaires.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No [illegible]—Barbino vs Daniel Weaver.—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 18 de novembre 1851, à [illegible] au Wells Hall, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Ste-Marie, dans la seconde Municipalité de cette ville, faisant face à la rue du Commerce, désigné sous le No 54, entre les rues Girod et Lafayette, mesurant 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue du Commerce, sur 91 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur du côté contigu au lot No 56, et 90 pieds de l'autre côté. La ligne du fond, mesurant 19 pieds et 1 pouce. Ensemble avec un magasin en briques, couvert en ardoises et à deux étages, sur ledit lot de terre, borné d'un côté par la propriété de Gardiner Mager & Co et de l'autre côté par le lot No 56. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

JNO L. LEWIS,
17oct—17, 27, 7, 17 Shériff de la paroisse d'Orléans

E. Blanc vs A. Marin.—3me Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.—8717.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, j'offrirai en vente le mardi 4 novembre, à midi, à mon magasin rue Bienville.

Un lot de meubles saisi pour satisfaire le jugement dans cette affaire.

Conditions—Comptant. E. STRINGER,
23oct Constable.

Louis Cornié vs Geo Wyan—8706—Louis Cornié vs Geo Wyan—8707—3me Justice de paix de la paroisse d'Orléans.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Paul Pecquet, 3ème juge de paix, j'offrirai en vente le mardi, 4 novembre 1851, à 4 heures P. M. rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

Un lot de meubles—saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant. E N STRINGER,
23oct Constable

8798—Fanchonette Robert vs Olive Martial.
8799—Le même vs le même.
8801—A Noel vs Jules Croquart.

DANS la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé, j'exposerai en vente publique par le consentement des deux parties, le mardi 28 octobre, à midi précis, sur les lieux, encoignure Royale et Bienville.

Le contenu dudit magasin, saisi dans l'affaire ci-dessus, contenant des parfumeries, perruques, &c.

25oct—3en10] E N STRINGER Constable.

Avis Judiciaires.

Succession de Anatole D. Lanaux.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Bouche, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERE,
27 oct—3en10 Député Greffier

Wm. H. Harrington vs. ses créanciers et les créanciers de Maguire et Harrington.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers de l'insolvable sont, par le présent, notifiés qu'une cession de ses biens été acceptée par la Cour pour leur bénéfice et pour le bénéfice des créanciers de Maguire et Harrington; qu'ils ont à se réunir au bureau de J. H. Van Ralson, notaire public, jeudi le vingtième jour de novembre 1851, à 10 heures A M, pour prendre en considération les affaires de l'insolvable, et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. J. A Bartlette, avocat, a été nommé, par la Cour, pour représenter les créanciers absents.

(Signé) J N LEA, Juge.
Nlle-Orléans, le 14 octobre.
Conforme à l'original, A. J. VILLERE,
16 oct—3f en10] Député Greffier

Joseph Newton vs ses créanciers—No 4626.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic du dit insolvable ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.
JOHN S. BARON,
[illegible]—3en10 député greffier

Fish vs. John Rusk.

TROISIEME Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fi fa, à moi adressés par l'honorable Paul Pecquet, 3me Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi 4 novembre 1851, à midi, à l'écurie située dans la rue Perdido, entre St Charles et Carondelet et connue sous le nom d'écurie de Dubois: Un buggy et un cheval bay, connu sous le nom de Kerry.

Saisis pour satisfaire le jugement dans cette affaire.

22 oct E. N. STRINGER, Constable.

Succession de Antoine Cuvelier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Boutinage et Joachim Bermudez, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. M. BERTIN,
22 oct—3en10 Député Greffier

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du recorder de la Municipalité No 2.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1851.

LE rôle d'assessement de cette Municipalité est maintenant exposé et prêt à être examiné et corrigé au bureau du secrétaire du Conseil, chambre No 12, (Municipal Hall). Il restera exposé conformément à la loi, pendant trente jours à partir de cette date.

JAS. H. CALDWELL, recorder,
Le bureau est ouvert de neuf heures A. M. à trois heures P. M. 1 oct—1m

TABLEAU D'ASSESSEMENT.
PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.
BUREAU DU RECORDER,
Nouvelle-Orléans, 7 octobre 1851.

AVIS est par le présent donné que les rôles des 4me, 5me et 6me districts représentatifs, formant les rôles d'assessement de cette municipalité, sont maintenant exposés et prêts à être corrigés, de 9 heures A M à 2 P M au bureau du Recorder, pendant trente jours, à partir de cette date, conformément à la loi.

Jh GENOIS,
7 oct Recorder de la première municipalité

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

☞ F. FABRE & Co, No 29, rue des Magasins, appellent l'attention à leur grand assortiment d'HABILLEMENTS A LA MODE manufacturés par leur maison, 61, William St., New York, qui n'est surpassé pour le goût et la qualité par aucune maison de cette ville, et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. Nos amis sont priés de venir examiner notre stock. F FABRE & Co. 14oct

PROCLAMATION SUPPLEMENTAIRE.
PAR JOSEPH WALKER,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans les places de greffiers de district, dans et pour les paroisses suivantes, savoir: Caldwell, Livingston, et St Bernard, et que l'opinion de l'avocat général, est que lesdites vacances doivent être remplies à l'élection générale qui aura lieu en novembre prochain,

En conséquence et conformément à la dite opinion de l'avocat général, j'ai jugé convenable de lancer ceci, ma proclamation supplémentaire, notifiant les électeurs qualifiés de chacune des susdites paroisses de Caldwell, Livingston et St Bernard, et commandant aux shériffs, commissaires d'élection, et tous les autres officiers que cela concerne, d'avoir à faire une élection, pour remplir les susdites vacances, aux mêmes lieux et heures et de la même manière que pour les autres officiers à élire et qui sont énumérés dans ma proclamation générale en date du 4 août 1851.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, ce 2d jour [illegible] de septembre A D 1851, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE
4 sept Secrétaire d'Etat

Maisons et Magasins à louer.

LE magasin à 4 étages, situé No 43, rue des Magasins, adjacent à l'encoignure Gravier.

Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrants, &c., convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.

Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.

S'adresser à EDWARD BARNETT,
16sept—☞ 21, rue Conti.

BUREAU A LOUER—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, dernièrement occupé par MM. Fellows & Comp.

Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PRIESTLEY & BEIN,
12 sept 89 et 91, rue du Camp.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue de la Douane, No 33, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à LEOPOLD JEANNET
12 sept 22, rue St-Louis

A LOUER pour le 1er octobre prochain—Une maison, située rue de la Vieille-Levée No 66, consistant en un magasin logements au-dessus, cour, cuisine, &c.

S'adresser à G. M. LUCAS,
11sept 30, Bienville

A LOUER pour le premier novembre, le premier du magasin No 36, rue de Chartres, près celle de la Douane.

16oct—3 LAGAY & LECAND.

A LOUER, au premier novembre prochain, le magasin situé rue Royale No 151.

AUSSI—Deux magasins en briques à trois étages situés à l'encoignure Gallatin et Hôpital.

S'adresser à Etn SHIFF & Co,
7oct—3f p s Rue de la Commune No 129

A LOUER—Une grande maison, No 4, rue de la Paix, cette maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.

S'adresser à P. CUSACH,
9oct Encoignure Royale et St Philippe.

A LOUER au 1er novembre prochain, le magasin en briques à deux étages, situé rue de la Vieille Levée, No 33, entre Bienville et Douane. S'adresser aux soussignés.

RICHARD ALDIGÉ & Co,
4oct 35, rue de Chartres, au premier

A LOUER—La maison en briques située à l'encoignure Condé et Hôpital, ayant six grandes chambres et plusieurs bâtisses dans la cour. Possession en sera donnée immédiatement. Pour un bon locataire, le loyer sera modéré. S'adresser à LABORDE & XIQUES,
13oct 3, Front Levée

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane, aussi: le premier étage de la maison No 15, rue Royale, entre Douane et Canal, consistant en trois beaux bureaux—Un magasin rue de la Levée, No 22 entre Hôpital et Quartier. S'adresser à Alex. Bonneval, lettre C Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 13oct

A LOUER—Le haut du magasin occupé par MM Rillieux & Reggio, avec remise, écurie, et toutes les dépendances qui s'y trouvent. Possession en sera donnée au premier novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, 236, rue Bourbon. 15oct—15f

CHEMISES—CHEMISES.

[illegible] magnifique assortiment de Chemises en [illegible] et coton, nouvellement reçu et à vendre par
14oct F FABRE & Co, 29, rue des Magasins.

CRAVATTES—CRAVATTES.

☞ Un grand assortiment de Cravattes de soie et satin, noires et de fantaisie, dans le dernier genre, d'importation récente et directe de Paris, à vendre par F FABRE & Co,
14oct 29, rue des Magasins.

Habillements pour Enfants et Jeunes Gens.

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment de choix d'habillements de jeunes gens et d'enfants, supérieur à tout ce qui est offert sur ce marché, manufacturé exprès pour cette ville par leur maison, 61, William St., New York, et offert en vente à des prix réduits. F FABRE & Co,
14oct 29, rue des Magasins

GRAISSE—1300 grosses [illegible] de [illegible] et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.

Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.

S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

[illegible]

[illegible] appel à la confiance des familles [illegible] établie dans un quartier [illegible] vaste et aéré. Les cours d'études [illegible] voulus des parents, sont complets [illegible] Manuel du Baccalauréat de France [illegible] modifications près, en donnant [illegible] à l'enseignement de l'anglais [illegible] L'anglais tient la première ligne du programme, et se trouve autant que possible, mêlé à toutes les autres études. Les cours élémentaires sont l'objet d'un soin tout spécial, et l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction. La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, qui est l'une bonne éducation, est digne [illegible]. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle [illegible] à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles, éléments des sciences philosophiques.

CONDITIONS:

Frais d'études	$6, 8, 10 par mois.
Demi pension,	15
Pension,	25 payable d'avance et par trimestre
Blanchissage et raccommodage,	4

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—En général il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 4 à 6 heures. 20 aout—1an

LYCEE FRANKLIN,
Rue Royale, encoignure Hôpital.

CE Lycée est sous le contrôle de deux directeurs: S. Perry Auchmuty, (A. M. L. L. B.) Prof. d'Anglais et de Mathématiques, Pierre Lebesque Jr, (L'ès-L.) Prof. de Français, de Grec et de Latin.

Ils se sont adjoint pour collaborateurs:

MM. Angel Lino, B. A. professeur d'Espagnol.
Chs. M. Elwood (A. M.) principal de l'école primaire.
Jules LeBesque (B. A.), vice principal de l'école primaire.
D. Canova, professeur de dessin.
L. Carrière, professeur de musique.

Conditions:

Elèves internes	$20 par mois
Demi-pensionnaires	15 "
Elèves externes	6, 8, 10, selon la classe.

18 sep—1an

INSTITUTION JEFFERSON.
53, rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$25 par mois.	
Demi-pensionnaires,	16	do
Externes au-dessous de 8 ans,	6	do
do do de 12 ans,	8	do
do au dessus de 12 ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part:

Le Latin ou le Grec,	$3 par mois
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4 do
La musique,	10 do
La danse,	6 do
L'escrime et les exercices militaires,	— o

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 9 heures et demie jusqu'à 3, et de 4 heures et demie jusqu'à 6. 4sep—1an

LYCEE FRANKLIN.
(Franklin High School, encoignure Royale et Hôpital.

ON se propose dans ce Lycée: 1o. La culture de l'esprit et du cœur, 2o. Les soins du corps. On joint donc à l'étude des lettres et des sciences profanes, celle de la Religion, premiere base de toute éducation; on tâche surtout d'en inspirer aux élèves le goût et l'amour, et de les disposer à en remplir pour la première fois l'acte le plus solennel. On a soin de partager les instructions religieuses en trois cours, pour se mieux proportionner à l'intelligence de chaque âge. Quant aux objets qui font la matière de l'enseignement proprement dit, ce sont tous ceux qui entrent naturellement dans un cours complet d'éducation. Toutes les classes sont faites par un corps de maîtres-ès-arts, recommandables par leurs bonnes mœurs, leurs lumières et une longue expérience de leur profession. Pour ce qui concerne les soins matériels, le Lycée Franklin doit combler tous les vœux des parents. Il est un glorieux témoignage qui nous dispensera de rien ajouter; c'est que les familles les plus respectables ont constamment désigné le "Franklin High School," dirigé par ses professeurs—LEBESQUE, S. PERRY AUCHMUTY. 11 oct—1m

Collége de la Louisiane.
Rue Dauphine, entre Ursulines et Hopital.
DIRECTEUR: LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement d'instruction a l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs colléges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher, comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à former et développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et à cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire; et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collége de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (grec, latin, anglais, français et espagnol), l'histoire, la Géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc. etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collége de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs anglais ont été déjà arrêtés par le Directeur. L'un, M. Orton, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les classes supérieures; l'autre également anglais de naissance, donnera constamment avec les élèves pour les habituer à parler couramment et correctement la langue de leur pays.—L'histoire des Etats-Unis sera enseignée avec un soin tout particulier.

L'enseignement du collége sera divisé en quatre classes.

Première classe, par mois	$12
Deuxième classe, par mois	10
Troisième classe, par mois	8
Quatrième classe, par mois	6

Les arts d'agrément, tels que musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement à la charge et au gré des parents.

PETIT COLLEGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents, le Directeur recevra des enfans au-dessous de 10 et 12 ans, qui n'auront aucun rapport avec les élèves du grand collége et qui seront admis dans l'établissement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Le prix de l'externat pour ces enfans sera seulement de cinq piastres.

PENSIONNAIRES ET DEMI PENSIONNAIRES.

On reçoit dans l'établissement des pensionnaires et des demi-pensionnaires pour lesquels on continuera autant que la discipline et le bon ordre le permettront, la vie de famille.

Prix de la pension par mois—$25.
Prix de la demi pension ... $15.

Pour de plus grands renseignements, s'adresser tous les jours, les dimanches exceptés, au Directeur du collége, rue Dauphine, au siége de l'établissement, que le public est invité à visiter et où l'on trouvera des prospectus. 10 sep

PENSIONNAT ET EXTERNAT
POUR LES DEUX SEXES.
Rue St. Claude,
entre les rues des Ursulines et du Bayou,
(vis-à-vis de St-Augustin,)
Dirigé par Mr. et Mme LEFOULLON.

MR. et Mme LEFOULLON ont l'honneur d'inviter les pères et les mères de famille à venir visiter leur établissement, à venir s'assurer que rien de ce qui facilite l'enseignement, de ce qui contribue à la conservation de la santé des enfants, n'a été omis, pas même négligé, dans la construction comme dans la distribution du spacieux local qu'ils ont approprié aux besoins de leur institution.

Reconnaissants du patronage qui leur a été accordé, Mr et Mme Lefoullon donnent de nouveau l'assurance aux familles, que plus que jamais, des soins particuliers sont donnés à l'enseignement des langues anglaise et française, à celui de la géographie et de l'histoire des Etats Unis et des Antilles, à celui de la géométrie, de la tenue des livres, et de l'arithmétique appliquée à ces deux dernières sciences; et, que l'enseignement du dessin du plan, du paysage et de l'ornement, ainsi que celui de tous les genres de travaux d'aiguille, est l'objet de leçons journalières, bien que ces leçons ne se payent pas à part.

Mr. et Mme Lefoullon s'efforcent surtout, de rester entre elles toutes les branches de l'éducation par la morale et par la religion. 9janv—a

Education Classique et Générale
PAROISSE ST. CHARLES.

John Cluff, principal, (autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collége Jefferson.)

LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 12 milles au dessus de Carrollton, sur les bords du Mississipi, et accessible de tous les points de l'Etat, l'institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. Ce sont les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise.

Prix, $300 par an.

S'adresser à MM. Félix Grima, S. C. Bell, Bouligny et Ganucheau, F. J. Durant, à la Nlle-Orléans; MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. F. Pisena, Dr. Logan, A. Labranche, St-Charles; A. B. Roman, Valcour Aime, St Jacques, et Chs. Gayarré, secrétaire d'Etat, à Baton-Rouge.

N. B. MM. Bouligny et Ganucheau, No. 99 Vieille Levée, Nlle-Orléans, se chargent de toutes communications pour M. J. Cluff. 6nov—☞

FIL en Pelottes d'Alexander—Un lot de ce fil en pelottes pour le marché mexicain, dans les magasins de la douane, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
7oct 30½, Poydras

EN débarquement du navire Westminster, de New York:

95 caisses cornichons en ½ gallons ¼ et pintes;
20 do Catsup de Tomate;
20 do sauce do do;
24 do do do poivre;
10 do do do Scollop;

A vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
2oct 30 ½ rue Poydras

COGNAC PELLEVOISIN—25 ½, 15 ¼, 100 ⅛ pipes âme preuve pale et foncé, 10 ½, 15 ¼ pipes âme preuve pale de 1835, 10 ½, 30 ¼, 60 ⅛ pipes âme preuve pale de 1838, d'importation directe de La Rochelle et sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

GENIEVRE de Hollande—20 pipes genièvre de la marque de l'Aigle impérial, sous les clés de la Douane, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

SANGSUES—SANGSUES.
L. Provost,
RUE ST-PIERRE, No. 121,
SUCCESSEUR DE M. RUSCO[illegible].
28000 SANGSUES HONGROISES [illegible] recemment arrivées et à vendre [illegible]

[illegible]

POELES & CUISINES—[illegible] de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.

On se charge de la pose des cuisines et des poëles ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes. S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

TOLE—250 paquets de tôle des marques de R O & CO, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

LAMPES, CANDELABRES & PORTE BOUQUETS—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet des articles et dessus qu'ils offrent à vendre à des prix réduits.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25 rue Condé

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne couter que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
17 sep 25, rue Condé Agents pour les patentés

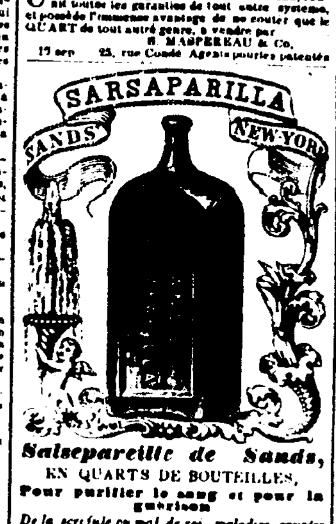

Salsepareille de Sands,
EN QUARTS DE BOUTEILLES,
Pour purifier le sang et pour la guérison

De la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, dyspepsie, bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies des femmes, érysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale, &c.

CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 14 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. Pendant ce temps de nombreuses contrefaçons ont été imaginées, qui toutes fondaient leur droit à la confiance publique sur les vertus curatives [illegible] de la salsepareille, dont la renommée et l'usage universel se sont établis à la suite des cures merveilleuses opérées par la présente préparation. Quoique la racine de Salsepareille en forme la base, elle renferme néanmoins d'autres principes curatifs extraits de divers végétaux de grandes vertus, et c'est à la manière particulière et scientifique de combiner ces différents éléments que doit être attribué le succès de la préparation.

MALADIE DE FOIE ET SCORBUT.

New-York, 27 juillet 1849.

MM. A. B et D. SANDS—Messieurs—Les expressions ne peuvent que faiblement exprimer ma reconnaissance, en vous annonçant que ma femme a été parfaitement rétablie par l'usage de votre précieuse salsepareille. Elle était affligée d'une grave maladie cutanée qui s'étendait sur toute la surface du corps; la tête, la figure et le corps étaient écaillés, les cheveux tombaient en grande quantité et lorsqu'elle marchait elle éprouvait des douleurs horribles. Elle souffrait aussi depuis longtemps d'une maladie de foie et d'une débilité générale. Les médecins tant d'Europe que d'Amérique ayant épuisé tous les remèdes connus sans pouvoir la guérir ni même la soulager, elle se décida heureusement à faire usage de votre salsepareille. La maladie avait dégénéré en scorbut et tout le système était dérangé. Mais après avoir usé votre salse, pareille pendant six semaines, et en avoir pris moins de douze bouteilles, la guérison a été si complète qu'elle jouit maintenant d'une excellente santé. Mon but en vous adressant cette communication et de faire savoir à tous ceux qui ont souffert comme elle, à qui ils pourront s'adresser pour obtenir une guérison complète. Ma femme se joint à moi, &c. FERRIER NAZER.

Ville et Comté de New-York, S. S.—Ferrier Nazer, après avoir été dûment assermenté déclare, que le document qui précède et auquel il a souscrit son nom est vrai et authentique. Fait et assermenté devant moi le 28 juillet 1849.

C. S WOODHULL, maire.

Extrait d'une lettre reçue d'un médecin du Maryland.

Cambridge Md. 3 octobre 1850.

Messrs. Sands,

Messieurs—Ma petite fille était affligée depuis quelque temps de maux de tête et des yeux, et en faisant usage de votre salsepareille elle a été parfaitement guérie; plusieurs autres médecines et salsepareille n'ayant produit sur elle aucun soulagement. En ayant fait moi même usage et connaissant sa valeur, je la recommande particulièrement de préférence à tout autre, elle a des vertus que nulle autre ne possède, je suis persuadé que ceux qui en ont fait usage une fois ne manquent pas d'en redemander lorsqu'ils en ont besoin.

Je suis respectueusement, &c.,
J. FLINT M. D.

Préparée et vendue en gros et en détail par A B & D Sands, droguistes et chimistes, 100, rue Fulton, encoignure Williams, New-York. Vendue aussi par presque tous les pharmaciens des Etats-Unis et du Canada: Prix: $1 la bouteille, 6 bouteilles pour $5.

A vendre par Sickles & Co., II Kennedy, F P Ducongé, J H Wright & Co, L J Dufilho, Nouvelle Orléans, J Tucker, Mobile, et P H M Graw, Natchez. 25 oct—1m 3 m

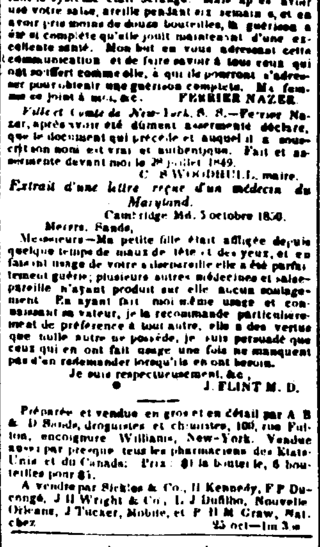

LE CELEBRE
BITTER OXYGENE
SANS ALCOOL,
Est un remède infaillible contre
LA DYSPEPSIE
DANS TOUTES SES FORMES,

TELLES que douleurs à l'estomac, aigreurs, constipations, acidité de l'estomac, maux de tête, perte d'appétit, hémorroïdes, transpirations de nuit, asthme ou phtisie, vents à l'estomac, maladies de nerfs, froids aux extrémités, faiblesses dans les membres, et toutes les débilités en général.

Ce bitters est le meilleur tonique connu pour prévenir ou guérir les fièvres en frisson.

Il n'y a point de médecine qui ait été plus approuvée que ce bitters. Des témoignages venant de personnes de la plus haute respectabilité ont été accordés pour prouver son efficacité, et des médecins en réputation en font usage. On peut se référer aux pamphlets qui ont été publiés et dans lesquels sont donnés les noms de membres du Congrès et d'autres personnes bien connues du public, qui attestent en faveur de ce remède.

Les personnes qui désireraient obtenir plus d'informations, peuvent s'adresser aux agents, et se convaincre par elles-mêmes, en prenant connaissance des lettres et certificats de personnes respectables.

Dr. GEORGE B. GREEN, propriétaire, Windsor Vt.

REED, BATES & AUSTIN, Droguistes en gros, No 26, Merchant's Row, Boston, Agent général.

Prix de la bouteille—$1; 6 bout. $5.

A vendre à la Nouvelle-Orléans chez

J. Wright et Co
151, RUE CHARTRES.

☞ ATTENTION.—Chaque bouteille du VERITABLE BITTER OXIGENE est enveloppée d'une [illegible] en anglais, français et espagnol, avec la signature [illegible] [illegible] Austin. 8 oct—1y

CANDIDATS.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON,
SHERIFF:
JAMES F. TRACY,
MANDEVILLE MARIGNY.
CORONER:
ROBERT SPEEDEN.
JUGE DE PAIX:
3me JUSTICE DE PAIX—PAUL PACQUET.
—W. F. WAGNER.
4me JUSTICE DE PAIX—ALEX. DEBBES.
—JOHN S. BARON.
CONSTABLES:
3me JUSTICE DE PAIX—E. N. STRINGER.
—ALF. BAYBI.
—Jos U. CHEVALIER
—JOHN F. WALDEN
—HENRY C FOSTER
4me JUSTICE DE PAIX—FRANCIS MOUNEY
—P A CHARBONNET
—O. MEYNIER.
5me JUSTICE DE PAIX—Mtn. HERNANDEZ
ASSESSEURS:
FRANCIS TURNER,
GERM. PLESSY,
J. A. BELLANGER,
J. M. GRASS,
M. A. E. TREME,
ARMAND PELLERIN,
LUCIEN DUBUC,
VICTOR DEJOUX.
COLLECTEURS DES TAXES D'ETAT:
PREMIERE MUNIC.—J. B. DIONIS,
—HENRY PEYCHAUD,
—MARCELIN ESNARD,
—S. VIOSCA.
SECONDE MUNIC.—A. W. SCATES.

POUR ASSESSEUR.

Gn. PLESSY, assesseur actuel du 7e District, et ayant exercé en cette qualité pendant nombre d'années, à la satisfaction de toutes les parties intéressées, s'annonce comme candidat à la prochaine élection, il compte sur le support de tous ceux qui sentent qu'il est de leur intérêt d'accorder plutôt leur suffrage à un candidat déjà éprouvé qu'à celui qui en est encore à faire ses preuves. 9oct

EN débarquement du navire Egira, venant de Bordeaux:

30 barils vinaigre blanc de la marque bien connue Achille Fruit;

13 quarts pipes cognac Cocq père & fils 1846;
5 do do do Henry 1840.

A vendre par A COUTIN & RANSON
22 oct 13, rue Bienville

BOUTEILLES VIDES—800 paniers bouteilles vides de 22 onces, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
10 oct 13, rue Bienville

VIN ROUGE—25 demi barriques vin rouge, Haut Talence, de la marque Ve Beyerman, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
24 oct 13, rue Bienville

VIEUX CIRES—1 caisse contenant 27 et ½ doz vieux cires, reçue par le navire Minnesota, du Havre, et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
22oct 165, Royale

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—60,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacole, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par
THOMAS SLOAN,
8 sept 91, rue des Magasins

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]
PAR BERNARD [illegible]
[illegible] rue de la Vieille [illegible]

104 caisses vin de [illegible]
22 caisses [illegible]
25 [illegible] "[illegible]"
100 [illegible] d'eau de vie "en débarquement;"
30 caisses raisins C;
25 quarts [illegible]
47 do do [illegible]
40 boîtes [illegible]
85 [illegible]
6 pipes genièvre de Hollande;
175 caisses thé impérial, Gunpowder et Pouchong.

Cigares de la Havane, Allemands, anisette, absynthe, papiers enveloppes, mèches à lampe, bottes, avoine, allspice, raisins, champagne, sardines, &c., &c. 27 oct

Meubles—Meubles.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI 27 octobre, à 10 heures A. M., il sera vendu au N. 32, rue Bourbon, entre Canal et Douane. Un mobilier, consistant en lits, armoires, chaises, tables, sof. s, sideboards, glaces, berceuses, commodes, lavabos, tapis, nattes, matelas, draps de lit, couvertures, rideaux, pendules, ornements de cheminée, verrerie, porcelaine, faïence, ustensiles de cuisine, &c.

Aussi—Un excellent Coffre-Fort.

Conditions—Comptant. 25 oct

Salsepareille de Bull.

EN quart de bouteille et d'une force six fois supérieure à la plus pure Salsepareille de Honduras, et à n'importe quelque autre préparation semblable, faite en Amérique.

Prix $1 la bouteille ou six bouteilles pour $5.

Il a été reconnu depuis plusieurs années que, la Salsepareille prise et préparée d'une manière convenable, était une panacée universelle pour toutes les maladies provenant des impuretés du sang, de l'usage du mercure, des boissons spiritueuses et des abus de la jeunesse. Nous affirmons avec confiance, que l'extrait de Salsepareille de John Bull, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, d'une force régulière, et préparé d'après les principes stricts de la science. La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours soumise à l'épreuve des agents chimiques avant d'être concentrée, afin d'acquérir la certitude de sa valeur.

La Salsepareille de BULL contient également des extraits des plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte l'agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.

CETTE MEDECINE EMPLOYEE SELON LA FORMULE: GUERIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES, Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau, Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, pertes d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, consomption, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpirations, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le *Ohio State Journal* s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale: Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

☞ Lisez encore et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 24 mai 1849

Mr. John Bull, Monsieur,—J'ai longtemps souffert d'une forte douleur de foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit: elles apprendront par là ce qu'elles ont encore à espérer.

M. J. Bull—Monsieur—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes, enfin je désespérais de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme.

ISHAM BRIGGS.

Union Town, Union Co. Ky.—12 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull.—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans des affections scrofuleuses et syphilitiques telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa valeur en apprenant quelles sont les substances qui la composent.

W T PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky. 4 déc. 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse, ou qui ont fait usage du mercure, en fassent la tentative, et se convaincront par eux-mêmes de sa vertu. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. [illegible]

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans le nombre des cas où la constitution est affaiblie, ou l'énergie nerveuse a disparu, lorsque les forces vitales manquent au moindre effort, que le visage est pâle et rongé, que le corps s'affaisse encore, que l'esprit est troublé et comme accablé, que la santé est détruite et qu'on désespère de toute félicité ici bas, alors la Salsepareille de Bull est le souverain remède. Il contient la nature dans l'accomplissement de toutes ses fonctions, embrasse tout le système organique, rend le corps [illegible] robuste et répand la gaieté de cœur dans sa vie. Il [illegible] et rend à la fois la santé et le bonheur. Que les dames fassent usage de ce remède, et elles verront cesser leurs souffrances, disparaître leurs maladies et leurs infortunes actuelles, les roses de leur teint feront oublier leur pâleur de jadis, [illegible] la trace des pleurs et pour être une longue vie de bonheur viendra succéder à une courte existence de maladie, et dans des souffrances continuelles. A cette époque critique qu'on appelle le déclin de la vie, époque si souvent dangereuse, la Salsepareille de Bull produit les plus merveilleux effets. Nous louons les dames qui approchent de ce moment, se procurent de cette vérité et se traitent par cet excellent remède.

Beauté et blancheur de la peau.

Avec quel plaisir nous admirons la beauté, la blancheur, la transparence de la peau et sa couleur rosée! que de moyens pour se procurer cet avantage envié! cosmétiques, lotions, peinture et matières colorantes sont mises à contribution pour dissimuler la perte de cette beauté et les ravages faits par la maladie. Au lieu de tous cela prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur franche et véritable du teint, voilà ce qu'elle produit tandis que les matières employées ou délétères obtenues les pores et arrête la transpiration. La Salsepareille agit sur la bile et le sang, chasse les particules morbides, active la circulation d'un sang pur et généreux, fait disparaître le teint jaune et la contenance maladive et rend la vigueur et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TEMOIGNAGES

Que ceux affectés pour tous autre remède.

M. J. Bull—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, maladies de glandes, &c., en étant servi souvent dans un grand nombre de ces maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1848

Dr. JAS. M. MOORE.

M. J. Bull—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er février 1848.

JAS. M. MOORE, D.

Ces témoignages et les suivants dispensent de tout commentaire sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédients qui composent l'extrait de Salsepareille de J. Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et devant être efficace dans les maladies chroniques, dans lequel il sera employé.

Louisville, 6 juin 1848. L. P. YANDELL, M. D.
Professeur de Chimie au Collége Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est excellente et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employé pour moi et mes malades et pense que c'est le meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 20 mars 1849.

M. PYLES, M. D Médecin résident, attaché à l'hôpital de la Marine.

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale et le lumbago et l'avons expérimenté avec succès en toute connaissance de cause. Dans le même temps, nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $2 50 et nous en avons éprouvé du mal au lieu du bien que nous en attendions.

Ce remède est d'un usage journalier dans l'Ouest, répare les santés affaiblies, et rend la vigueur de la jeunesse à tous ceux qui souffrent ou sont gravement tourmentés par la maladie. Les attestations qui viennent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande moralité, déclarent, dans les termes les plus clairs, que c'est le meilleur de tous les remèdes offerts au public.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à son principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville, Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne. J. WRIGHT & CO.,
151, rue de Chartres

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—En Gros et en détail. 31 juil—1an

B. DOURS,
HORLOGER.

Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin de MM. D T Little & Co, au No 66, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, &c., et à des prix modérés, et garantira les ouvrages qui lui seront confiés.

On trouvera constamment chez lui, un bel assortiment de montres Suisses et Anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 16 oct☞

60 CAISSES vin Chateau Margaux;

20	do	do	Haut Brion;
20	do	do	St-Estèphe;
10	do	do	St Julien;
8	do	do	St-Lambert;
15	do	do	Pontet Canet;

25 barriques vin rouge;
165 do vin très supérieur, Pauillac, St Julien, Vorzière, Margaux, Haut Brion, St Emilion, &c., à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
21 oct 165, rue Royale

50 Caisses vin muscat;
25 do olives et [illegible];
90 caisses vin blanc Chateau Yquem;
100 do do Haut Sauterne;
117 do absinthe Pernod;
70 do do Yvon & Louvier;
45 do kirsch de [illegible];
60 do do Pernod Fils.

Dans les magasins de la douane, à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
21oct 165 rue Royale

Louis Castet,
PHARMACIEN, à l'honneur d'annoncer au public qu'il a succédé à Monsieur Labyche dans la pharmacie encoignure Royale et Ste Anne. [illegible]

On trouvera [illegible]

[illegible]

13 juin—a

VENTES DE CE JOUR.

Marchandises avariées—Meubles avariés.
PAR J. B. BLACHE & Co.

AUJOURD'HUI, lundi 27 courant, à dix heures du matin il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77, pour le compte de qui il appartiendra:

2 caisses cotonnades françaises.
1 do indiennes françaises.
1 do mousseline laine et cachemire d'Ecosse.
1 do corsets toutes blanche et ribans.
1 do bois pour dessous.

Chapeaux, poupées, boîtes, jouets d'enfants, &c. &c.

Un lot de chaises, fauteuils, armoires à glace, &c. &c.

Le tout avarié et sauvé du navire Gertrude, venant du Havre. 27 oct

Vente de linge fait, Chemises, Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.
PAR J. B. BLACHE & CO.

LUNDI, 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77:—

100 caisses bottes, souliers et brodequins;
15 do chapeaux Union, soie et feutre.

—A 11 heures (au premier):—

115 douzaines chemises blanches et couleur.
200 lots de linge fait comme suit:

Pantalons cotonnade, casimir, satinet, drap Kentucky Jean, gilets soie et satin, noir et couleur Valencia; habits, surtouts, redingotes, paletots et caps en drap noir, bleu, olive et gris, en drap pilot, en couverte bleus et gris, chemises coton bleus et rayé, chemises flanelle rouge et blanche, bretelles, cravates, &c. 25 oct

Marchandises Avariées.

Manteleta de soie etc, Cachemire, Peignes et Boutons, etc.

PAR J B BLACHE & Co.

LUNDI, 27 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, pour compte de qui il appartiendra,

Une caisse peignes buffle, boutons nacre, corne, tabatières, etc.

Une caisse mantelets en soie, cachemire, etc.

Le tout avarié et sauvé du navire Gertrude, venant du Havre. 25 oct

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de Marchandises Sèches,
PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

4 caisses indiennes couleurs foncées,
1 caisse rubans taffetas noir et couleur Nos 1 ½, 2, 3, 4, 6, 9, 12.

AUSSI:

100 colis et lots de marchandises de saison comme suit:

Alpacca noir et couleur, flanelles rouges et blanches, coutils bleus, casimirs et satinets noirs et couleur, percales noires, cotonnades, denims, cotons écrus, cotons blancs de différentes marques, rubans de satin et soie française, mouchoirs batiste fil, mousseline laine, cravates et mouchoirs soie, bas et chaussettes, etc.

Les catalogues seront prêts et la marchandise pourra être examinée de bonne heure le jour de la vente.

Conditions libérales à la vente. 27 oct

Beaux tapis de Bruxelles "ingrain," devants de cheminée, &c.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

2 beaux tapis de Bruxelles 21 sur 19,
1 do do do 19 sur 18,
6 pièces tapis "ingrain,"
10 tapis de cheminée, paillassons, etc.

L'attention de ceux qui tiennent maison, est appelée à cette vente. 27 oct

Livres—Livres—Livres.
PAR M BARNETT, Sr, encanteur.

IL sera vendu le mardi, 28 du courant, au magasin No 106, rue Poydras,

200 volumes de romans anglais et autres ouvrages; le tout sera vendu par lots.

Cette vente sera sans réserve, pour clore une consignation.

Conditions, comptant. 27 oct

Succession de J. W. Smith.

Terrains de choix au faubourg des Nonnes à Lafayette.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

MARDI 27 novembre, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 25 octobre 1851, les propriétés ci-après décrites, situées au faubourg des Nonnes à Lafayette, appartenant à la succession de John W Smith:

13 lots de terre situés à Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Annie, maintenant Live Oak, St-Michel, maintenant Laurel, St-Mary et St-Andrew; lots Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue St-Mary, sur 129 pieds de profondeur en lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Mary et Live Oak. Les lots Nos 14, 20, 21, 22 et 23 mesurent 29 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue St-Andrew, sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure des rues Live Oak et St-Andrew. Le lot No 25 mesure 29 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 129 pieds 11 pouces 7 ½ lignes sur la ligne de côté de la rue St-Andrew et 129 pieds 11 pouces 3 ½ lignes du côté de la rue Laurel, ayant une largeur dans la ligne de fond de 24 pieds 1 ½ lign.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an, et en cas de non payement 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Cette propriété est parfaitement située pour résidence particulière et n'est qu'à deux îlots des omnibus de la rue des Magasins, et le second ilet au dessus de la ligne de la Seconde Municipalité.

Les actes de vente devant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 oct—27,4,16 27

AVIS.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR,
No. 20, Vieille-Levée.

Jours réguliers pour la vente:
Lundis et Mercredis.

VENTE PAR CATALOGUE—TOUS LES SAMEDIS.
Avances d'argent sur dépôt de marchandises.

6oct—6m Nlle-Orléans, 6 octobre 1851.

DAMEJEANNES—DAMEJEANNES.

EN débarquement du navire Samuel Dyer, venant du Havre 1000 damejeannes de 5 gallons,

200	do	3 "
200	do	2 "
100	do	1 "

A vendre par NUMA LACOSTE
24 oct 147 rue Royale

SAUCISSONS de Lyon—[illegible] caisses saucissons de Lyon, reçues par le navire Samuel Dyer, venant du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
20 oct 147, Roya

EN débarquement du navire Auguste Adolphe, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

60 barriques vin rouge St Estèphe Médoc,
30 do do St Yvan, do
20 do do Montferrand, do
27 barils vin blanc haut Sauterne,
10 do de vinaigre de vin blanc,
100 caisses cerises à l'eau de vie,
5 do domestic rouge pour bouteilles,
1 do do vert do
1 do do jaune do

NUMA LACOSTE,
24 oct 147, Royale

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

H. HUARD, No. 69, rue de la Commune,

RECU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en:

Habits de toilette, drap noir français superfin; Redingottes drap superfin noir bleu, brun et olive Paletots, mous et boulevards en drap, casimir et tweed, assortiment très varié,

Pardessus de toutes nuances, parfaitement doublés,

Pantalons satin, laine, casimir et drap noir, Idem de fantaisie, dessins nouveaux,

Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés,

Manteaux, Cabas, cravattes, malles, valises, parapluies &c. &c.

Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures manufactures de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.

Navire Marathon.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien finies. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chemisettes en mérinos laine et coton, de tous les numéros.

H. HUARD,
13 oct No 69, rue de la Commune

Victor,
RUE ST-CHARLES No 16,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il continuera pour son propre compte le même genre d'affaires auxquelles, comme associé de MM Léon Le Bondidier & Co, il a pris part jusqu'à ce jour.

Il profite de cette circonstance pour remercier les habitués de sa maison du libéral patronage dont ils l'ont favorisé et pour les prier de vouloir bien lui en accorder la continuation. Ses efforts tendront toujours à le lui mériter.

Il vient de recevoir par les navires Emperor et Gertrude, du Havre, ses MARCHANDISES

d'Automne et d'Hiver.

se composant en partie de

gants soie, gants fil d'écosse, de couleur, cravates légères pour l'été, chaussettes de toutes qualités, chemises toile, de toile et coton, porte-monnaies, porte-cigares, cannes, poignards. Ces articles viennent se joindre au stock déjà considérable qu'il avait en maison, rendent son assortiment aussi complet qu'on puisse le désirer en articles de toilette pour hommes.

Il débite aussi en ce moment quelques jolies voitures d'enfant qu'il offre à des prix très raisonnables.

Des ouvriers adroits et attentifs seront toujours à la tête de son salon de coiffure où, pour le lavage de la tête il emploie un liquide dont l'effet est admirable et dont le secret est sa propriété. 28 oct

Dr. J. Strauss,
CHIRURGIEN DENTISTE,

SE présente devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans et du voisinage comme chirurgien dentiste. Ayant complété ses études dans un collége médical et ayant en sa possession des témoignages authentiques très flatteurs pour son habileté et le succès qu'il a obtenu dans les différentes branches de son art, et qu'il est prêt à exhiber ici aussi bien que dans les autres Etats. Il appelle particulièrement l'attention à la manière dont il exécute les dents artificielles, qui ne peuvent être distinguées des naturelles, ainsi qu'à l'opération des dents. Il peut donner des preuves satisfaisantes de son habileté à ceux qui voudront bien s'adresser à lui, rue du Canal, No 20, entre Dauphine et Bourbon.

Il portera une attention toute particulière à la denture des enfants.

On trouvera aussi une excellente poudre dentifrice. 22 oct—1an

$25 DE RECOMPENSE.

Parti marron il y a quelques jours, le mulâtre CHARLES, alias ALEXANDRE, de taille moyenne. Il se tient droit, et a la marche dégagée, le nez pointu, le front haut, et deux petites cicatrices à la figure. Il parle anglais et un peu français; il est domestique de maison et cherchera probablement à s'engager à bord d'un steamboat en comme domestique dans une pension. Une récompense de $25 sera donnée à quiconque le ramènera ou procurera à en la geôle de la 1ère municipalité.

N. DARET,
21 oct—8 117, rue St Philippe

DEUX CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron le samedi 5 août dernier, le mulâtre ROBERT REED, teint clair, agé de 20 à 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 livres; il regarde de travers et a toujours l'air méconteni.

Aussi, le même jour, l'esclave MARIA, âgée d'environ 25 ans, très noire, marquée de la petite vérole, de constitution délicate, ayant les dents très blanches et de grands yeux; elle parait très timide lorsqu'on lui parle. Deux cents piastres seront données pour l'arrestation de ces esclaves ou cent piastres pour la remise de l'un d'eux à l'un des soussignés. On suppose qu'ils sont en ville.

F. FABRE & Co.
11 oct☞ W R JOHNSON.

Dr. P. BLANCHARD

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vins de Madère Blackburn, vin rouge vieux.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MARDI 28 octobre 1851, à 10 heures [illegible], il sera vendu [illegible] No 84, rue du Canal, entre Royale et Bourbon:

6 pipes Madère Blackburn, importées en 1819;
3 demi pipes [illegible];
94 caisses vin rouge [illegible] Brion do do;
74 do do do [illegible] do do;
79 do do do [illegible] do do;
15 do do do Latour do do;
35 do do do Lafitte do do;

Vieux Cognac, Sherry Amontillado, vieux Porto, &c. &c.

Conditions—$300 comptant, au dessus de $300, 60 jours, au dessus de $800, quatre mois, au dessus de $1000, six mois, pour du papier à la satisfaction du vendeur. 25oct

Importation directe de vins Madère.
PAR MORPHY & NEVIUS.

MARDI 28 octobre 1851, à 4 heures et demie P. M., il sera vendu sur la Levée, 3me municipalité, en débarquement du Lemuel Dyer, du Havre, en face des Magasins Rouges.

60 barils vieux Madère, très supérieur.

Conditions à la vente. 27 oct

Bottes, Souliers, Brodequins et Chapeaux.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MARDI, 28 octobre 1851, à 10 heures A. M., il sera vendu à notre salle d'encan, 37, rue des Magasins, au 1er,

245 caisses de marchandises de saison, consistant en chaussures de Bassot, pour hommes et jeunes gens, brodequins en veau, cuir patenté et vernis, bottes congrès, souliers en veau et veau marin pour femmes, bottines et brodequins, guêtres en soie et prunelle, souliers en gomme élastique pour hommes et femmes, chapeaux de Russie noir, bleu et Buena Vista vert.

Conditions à la vente. 27oct

200 caisses tabac de choix de la Virginie.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 29 octobre 1851, à onze heures, il sera vendu au No 28, Nouvelle Levée, entre Natchez et Poydras.

200 caisses de tabac manufacturé en Virginie, consistant en partie des marques suivantes:

Seth Halsey, A. A. A. A.—A. A. A. et A. A. Arch. marque de Thomas Grape & co,

Conditions à la vente. 24 oct

Vins de Porto, Malaga, Madère, &c., marques Couronne, le tout d'importation directe.

PAR R. B. SYKES, Encanteur.

MARDI 28 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, en face de son magasin, No 51, les vins suivants, par échantillons, les barriques seront délivrées à la Douane, savoir:

150 quarts	de barriques	vin de Porto supérieur;
100	do	do Madère,
100 huitièmes	do	do;
108 quarts	do	vin de Xérès;
100 huitièmes	do	do;
100 quarts	do	Malaga sec supérieur;
176 huitièmes	do	do do;
135 quarts	do	do doux,
45 huitièmes	do	do do;

120 paniers champagne.

Conditions libérales. 27 oct

Fusils à deux Coups.

PAR R. B. SYKES, Encanteur.

MARDI 28 courant, à midi, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 51, pour le compte de ceux que cela concerne

126 fusils à deux coups, endommagés à bord du navire Gertrude, du Havre.

Conditions—Comptant. 27 oct

Eau de vie française 4me preuve.
PAR R B SYKES

MARDI, 28 courant, à 10 heures, il sera vendu en face de son magasin d'encan, rue des Magasins, 51, sans réserve:

16 demi-pipes eau-de-vie 4me preuve, J J Dupuy garantie pure.

Conditions à la vente. 27oct

Bottes, Brodequins, Souliers de femmes et d'enfans.

PAR R B SYKES, encanteur.

MERCREDI, 29 du courant, à 10 ½ heures, il sera vendu à son magasin d'encan, 51 rue des Magasins:

100 caisses de Bottes, Brodequins et Souliers de femmes et d'enfans, consistant en un assortiment général de bonnes chaussures en veau, veau marin, russet, chevreau et guêtres.

20 caisses de chapeaux de différentes qualités.

15 caisses de parapluies.

Conditions à la vente. 27oct

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est connue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de la peau et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou vegetale [illegible], de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille que le frottement même ne peut enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent véritables que chez son unique agent

G. FARGUE.

Magasin de nouveautés, No 23, rue St Charles, sous le Verandah. 8 oct—3m

DAMEJEANNES ET BOUTEILLES VIDES—[illegible] du navire Samuel Dyer, ca[illegible]:

100	damejeannes	5	gallons;
100	do	2	do;
400	do	2	do;
400	do	1	do;

100 paniers de bouteilles vides 22 onces, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
23 oct 27, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des plus réputés, Cabanas, Partagas, Cabargas, Figaro, Ugues Conill, Larranga, Pevdia, El Sol, &c., toujours en magasin et à vendre par
FCO PUIG Y PUIG,
22 oct 26, rue Commune

TABAC EN FEUILLES—Véritable Vuelta [illegible] Abajo, 300 balles bien assorties en capes et tripes, à vendre par
FCO. PUIG Y PUIG,
22 oct 26, rue Commune

BIERRE et porter de Londres—100 futailles de bierre et porter, en grandes et demi bouteilles, de la marque de E B Byass, en débarquement du navire Martley, de Liverpool, à vendre par
VALETON & Co.
22 oct 25 Tchoupitoulas

EN débarquement du navire August Adolphe, de Bordeaux,

24 barriques vin rouge "Chateau Rouette;"
14 do do Chateau Notre Dame.
10 do do Chateau Tournon.
104 pipes cognac Fine Champagne,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie.

A vendre par
QUEYROUZE & LANGEDORFF,
22 oct 13 et 15, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Hamlet, venant de Bordeaux:

20 barriques vin rouge Canteuac Médoc;
40 do do Montferrand, idem,

A vendre par A. CARRIERE,
16oct 25, Vieille Levée

LES soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir à l'encoignure des rues Royale et Quartier, une branche de leur maison de commerce, située au No 25, Tchoupitoulas.

Dans ledit établissement on trouvera toujours un assortiment choisi de vins, liqueurs conserves alimentaires, fruits conservés et autres, et en général tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles. O VALETON & Co.
15 oct

DIVERS—Les soussignés offrent à vendre d'importation récente:

40 futailles eau de vie de la Rochelle,
20 do vieux Monteuzu, 1840,
15 do vieux Jean Louis, 1811,
6 do vieux madère, de la maison J. Oleiver & Co.

4 poinçons rum de la Jamaïque,
30 barils vin de Xérès, diverses qualités,
30 damejeannes vieux whiskey écossais.
13 barils vin Bourbon,
5 pipes genièvre de Hollande,
45 barils vinaigre français,
1700 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe, Chateau Lafitte, Latour, Margaux, Giscours &c.
200 caisses fruits à l'eau de vie,
17 do de prunes sèches. O VALETON & Co.
15 oct 25 Tchoupitoulas

A VENDRE en débarquement du navire Egira, venant de Bordeaux

9 caisses fruits au jus,
4 caisses jus de groseille framboisé et jus par de framboises.

7 caisses haricots verts et petits pois en boîtes et demi boîtes. LOREILHE & Co.
14 oct Encoignure Royale et Douane

MARCHANDISES SECHES.
RILLIEUX & REGGIO,
236, RUE BOURBON,

ONT reçu par le navire Emperor, les marchandises suivantes, qu'ils ouvriront aujourd'hui, 10 courant, savoir:

Mantelets soie Pompadour, mantelets chaîne, mantelets écharpes pompones et ponchados, châles cachemire couleur et noir, châles mérinos noir, soieries glacées, taffetas noir, de couleur, taffetas couleurs ombrés, à raies et à carreaux, foulards écossais, de à raies, de ouvrés et chinés, satin la seine, taffetas quadrillé, vénitienne noire, gros d'Ecosse, poult de soie, satin de Chine, armure royal, gros de Naples, gros du Rhin, moire noire, damas, tarlatane noire, florences (couleurs assorties), cachemire imprimé, du uni en couleur et noir, mérinos simple chaîne 6/4 couleur et noir, chambord couleur, mousseline laine noire 5/4, mousseline laine 6/4 couleur, do imprimée, foulard laine, popeline, alpaca, barpour, orientale imprimé et broché.

Tissus de Chine, cachemire blanc, barège uni et imprimé.

Indienne enluminée, do d'Alsace et de Rouen, mousseline brochée, brillante 6/4.

Etoffes Jacquard pour meuble, indienne Perse, damas coton blanc, de couleur, indienne lisse, rouge, bleus et vaneau, do chamois damassés, mousseline pour meuble.

Cols mousseline brodés à jabot, de à plastrons, cols chemisettes riches, do jaconat, broderies anglaises pour dames et fillettes, manches pagodes en mousseline et jaconat, broderie anglaise, bonnets en batiste et mousseline pour enfant, bonnets jaconat pour dame, mouchoirs batiste brodés riches, do pour enfant, mouchoirs linon batiste, de batiste ajourée, batiste en pièce, bandes brodées, mousseline et jaconat, voilettes soie noires et blanches, voiles de gaze noire, bleus et verts, de barège, gants Jouvin, de soie, fil de Perse et flanelle avec et sans manchettes pour femmes et enfants, gants soie pour hommes, bas et chaussettes en soie, bas et chaussettes coton écru et gris pour femmes, hommes et enfants, couvertures laine et coton, pour grand lit du pour berceau, flanelles croisées, do unies, flanelles gazes, drap de Sedan, casimir fantaisie, services de table, serviettes, cretonnes à liteaux, do damassées, do à damiers, toile cretonne 6/4, 8/4, 10/4, franges et passementeries en soie, carreaux piqués, blanches et en couleur, gilets de mérinos pour hommes, femmes et enfants, corsets sans coutures, cotonnade pour pantalon.

Parapluies verts, bleus, noirs et marrons.

Paniers changeants.

Ombrelles dans tous les genres.

Crinolines [illegible]

Bretelles [illegible]

[illegible] cotons et crème de [illegible] par elles, pommade, crème de Perse, [illegible], savons amandes amères, crème d'amandes, vinaigre de Bully, eau de Cologne, &c. &c.

RILLIEUX & REGGIO.
16oct

SANGSUES! Sangsues!

5000 SANGSUES, [illegible] fraîches, à vendre en gros et en détail, [illegible] rue de Tchoupitoulas. [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de Marchandises Sèches
PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI 28 octobre, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, 150 colis et lots de marchandises de saison consistant en soieries noires et en couleurs, unies et façonnées, barèges, mérinos, alpacca, mousselines de laine, étoffes écossaises, indiennes noires, blanches et imprimées, serviettes fil et services de table, rubans, cravates soie noire, dentelle laine et fil, calicots, bas, mouchoirs soie, mousseline blanche et en couleurs, foulards cotons, gants de peau, lacets brodés, nécessaires, cotonnades blanches, bleues, cotons écrus, toiles blanches et écrues, couvertures, tweed, Kentucky jeans, denims, flanelles rayées, etc.

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 27 oct

Indiennes rouges ramagées, à rideaux.
PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI 28 octobre, il sera vendu sans réserve, à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal, pour clore une consignation

7 caisses indiennes rouges ramagées, à rideaux.

Conditions—4 mois de crédit. 25oct

Marchandises avariées
PAR F H PETITPAIN.

MARDI, 28 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

2 caisses hermy blanc, importées et avariées à bord du navire Devonshire, dans son voyage de New York à ce port.

Conditions, comptant. 25 oct

Meubles—Meubles.

PAR WM. SCOTT, Encanteur.
Vieille Levée, No 29,

MERCREDI 29 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, un assortiment complet de meubles neufs emmagasinés contenu dans le dit magasin, et consistant en bois de lits, chaises, armoires, lavabos, sofas, tables de marbre, tables de nuit, causeuses, &c., [illegible] assortiment de détail d'une personne quittant les affaires. 27 oct—3

Bibliothèque et [illegible]
Succession de J. M. [illegible]
PAR J. L. CARMAN & Co.

VENDREDI, 31 courant, à cinq heures P. M., il sera vendu à l'encan, au No 20, rue des [illegible], en vertu d'un ordre rendu par l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 17 octobre 1851,

Un lot de livres de lois et autres.

Trois malles de linge de corps.

Conditions, comptant. 21 oct—21 26 31

Succession de T. Ovrait.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE.

MERCREDI 29 oct, à 10 heures ½, au magasin 8, rue Chartres, il sera vendu à l'encan par et en vertu d'un ordre de la 5me Cour de District de la Nouvelle Orléans, par l'honorable juge A. Buchanan, Tout le stock de bottes, souliers, malles, sacs de voyage, l'installation &c appartenant à ladite succession et contenu dans ledit magasin.

Aussi—Une quantité de Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Toiles cirées.

Conditions, comptant. 15 oct

STEAMERS DE LA LIGNE ENTRE NLLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques [illegible] double [illegible] UNION [illegible] WINFIELD SCOTT, [illegible] Kenney Coulliard, partant de New York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après midi de cette ville. Pour accommodations, [illegible] propriétaires de ces steamers ont [illegible] les départs auraient lieu comme suit jusqu'à la fin de ce de l'année. Partant de New York tous les 15 jours, et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New-York			De la Nouvelle-Orléans		
Union,	octobre	22	W Scott,	octobre	22
W Scott,	novembre	3	Union,	novembre	3
Union,	novembre	14	W Scott,	novembre	14
W Scott,	novembre	26	Union,	novembre	26
Union,	décembre	6	W Scott,	décembre	6
W Scott,	décembre	18	Union,	décembre	18
Union,	décembre	29	W Scott,	décembre	29

Partant de la Nouvelle Orléans, à neuf heures du matin.

Le fret par ces steamers a été réduit à trente cents le pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le comfort, et sont au moins les rapports des [illegible] de 1re classe.

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit;

Pour le steamer Union à
SPOFFORD, TILESTON & Co, 48, South St.

Pour le steamer Winfield Scott, à
DAVIS BROOKS & Co, 68, Broad St.

A la Nlle Orléans à BABCOCK & PENNELL,
13aout 90, Commune

Pour DONALDSONVILLE et tous les points intermédiaires—Le superbe bon paquebot régulier, CADDO, capitaine John Dunsley, ayant été achevé expressément pour faire ces voyages, partira de la Nouvelle Orléans tous les lundis et jeudis, à dix heures du matin, et à son retour quittera Donaldsonville tous les mardis et vendredis, à six heures du matin.

☞ Le Caddo prend du fret et des passagers pour toutes les habitations de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

MARTIN GORDON Jr,
ou à ROMAN & KERNION,
8oct—3m et CHARLES DEBLANC, agent

Pour la malle et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Joseph Cattart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDI et les SAMEDI, à dix heures du matin. Le Doswell a été acheté expressément pour les voyages de la Balise, la côte et la Nouvelle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers, que ce bateau fera constamment ces voyages durant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis.
25 sept☞

Pour Tampico—La belle goëlette, doublée en cuivre, MARY ELLEN, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Wooningham, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à P. DELVAILLE & MORENO,
20 oct 34, Vieille Levée

Pour le Havre—Le navire régulier, la belle barque fine voilière, ROBERT, capitaine Beauchamp, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira incessamment. Pour balance de fret, s'adresser à
H V BAXTER, 79 Commune
ou à W H OFFENSANDT,
8 rue St Charles

Pour passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser au capitaine à bord, poteau 13, 2de municipalité. 23oct

Pour Liverpool—Le navire fin voilier ELLEN MARIA, capitaine Whitmore, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau 29, Seconde Municipalité, ou à
H V BAXTER, 79 Commune
ou à W H OFFENSANDT,
8 rue St-Charles
23 oct

Pour Liverpool—Le beau navire américain JOHN [illegible], capitaine Dwight, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER,
79 Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 9, 2me Municipalité.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot régulier et fin voilier LEMUEL DYER, capitaine [illegible] guy, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret s'adresser à H V BAXTER, 79, Commune.

Pour passage ayant de magnifiques emménagements pour passagers de chambre et entrepont, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 3, 3ème Municipalité. 21 oct

Pour la Havane—Le brick paquebot de première classe ADAMS GRAY, capitaine Acherson, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant des beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JOSEPH MITCHEL,
18 oct 20 rue Poydras

Pour le [illegible]—Le [illegible] paquebot régulier et fin voilier [illegible], capitaine Pedrick, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans [illegible]. Pour le fret, s'adresser à H V BAXTER,
79 Commune

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements de chambre et pour passagers d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord en face de marché aux légumes, Première Municipalité. 8oct

Pour le Havre—Le navire fin voilier, paquebot régulier J. C. HUMPHREYS, capitaine Badger, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER.
25 sept 79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 16, deuxième Municipalité.

POUR NEW-YORK,
Ligne Sisson.
PAQUEBOTS POUR LA Nlle-ORLEANS ET NEW-YORK.

LA ligne est composée des navires suivans:

Navire St-Charles,	capitaine	C. Hilliard;
" Hero,	"	S. Griffith;
" Huron,	"	J. W. White;
" Clifton,	"	E. Ingersoll;
" John G. Coster,	"	J. G. Tucker;
" Columbia,	"	C. H. Gurnell;
" Bay State,	"	L. V. Simmons.

Ces paquebots sont tous de première classe, tirent très peu d'eau. Ils remorqueront en remontant et descendant le fleuve, et partiront aussitôt qu'ils l'auront annoncé. Les cabines de ces navires ont de beaux emménagements et sont [illegible] par des capitaines d'une grande expérience dans cette navigation. [illegible] pour l'accommodement à des chargeurs [illegible] bien-être et le confort.

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. H. [illegible] & Co,
Encoignure [illegible] et Magasins
ou à T. P. STANTON,
10 mo 56, rue du Sud, New-York

EN débarquement du navire At[illegible] [illegible] un grand assortiment de drogues, médicaments, &c., parmi lesquels se trouvent les articles suivants:

Bois de l'Inde râpé de St-Domingue, en barils,
Idem Campêche râpé do,
Idem de Fustet do jaune do,
Idem du Brésil do rouge do,
Idem de santal do do do,
Curcuma ou terra merita pulv do,
Rouge de Venise et noir de fumée do,
Couperose, alun et colle forte do,
Acide sulfurique ombilicaire,
Idem nitrique et muriatique
Idem tartrique, citrique et oxalique [illegible]
Bi-carbonate de soude
Chlorure de chaux très pur en pots;
Térébenthine de Venise et vernis copal [illegible],
Pierre ponce pulvérisée à polir les meubles
Prussiate de potasse et bleu de Prusse
Citrate de fer et de quinine;
Valérianates de quinine, de zinc et de fer;
Colle de poisson, de Russie 1ère qualité;
Amadou de Chine pour les fumeurs;
Phénix bitters, de Moffatt, véritable;
Pilules purgatives de idem idem;
Poudre de Seidlitz en grandes boîtes,
Idem idem levain et soda de do,
Chiretta, [illegible] pour [illegible];
Divers articles de [illegible];
Bandes porte-caustique [illegible];
Seringues anglais et américaines;
[illegible] en cuivre et ivoire [illegible];
Seringues pour homme, femme, [illegible],

&c., &c., &c., à vendre par
A A PRYCHAUD,
4oct [illegible] Royale

ALEXIS & FA[illegible], pharmaciens, [illegible] encoignure Royale [illegible] [illegible] savoir aux [illegible] reprise la fabrication [illegible] des appareils.

[illegible]

F. T. BODE[illegible]
et
C. C. [illegible]
[illegible] Bourgogne.